

## REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)</p>	<p><b>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</b> <b>Séance du mercredi 27 septembre 2023</b> Par suite d'une convocation en date du 19 septembre 2023, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mercredi 27 septembre 2023 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 9 Votants : 12 <b>Délibération n°D_2023_09_27_03</b></p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Cecon, M. Christophe Comé, Mme Pierrette Baton Marechal, M. Marc Brunier, Mme Carole Chen, M. Laurent Esteulle, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : M. Julien Langloys à Mme Anne-Marie Cecon, M. Louis Buda à M. Georges Canicatti, M. Jean-Philippe Gecchele à M. Christophe Comé Absent excusé : M. Norbert Regard Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton Marechal est désignée pour remplir cette fonction.</p>

**Objet : Mise aux normes des installations d'assainissement de la salle des fêtes et de l'appartement  
- Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de mettre aux normes l'installation d'assainissement de la salle des fêtes et de l'appartement.

### 1 - Définition de l'étendue du besoin à satisfaire

Monsieur le Maire énonce les caractéristiques essentielles de ce programme :

Il s'agit de travaux de mise aux normes des installations d'assainissement de la salle des fêtes et l'appartement.

Deux variantes sont envisagées : mise aux normes de l'installation individuelle ou raccordement au réseau d'assainissement collectif.

### 2 - Le montant prévisionnel du marché

Monsieur le Maire indique que le coût prévisionnel est estimé par le maître d'œuvre :

- mise aux normes de l'installation individuelle : 149 155, 36 € H.T. soit 178 986,43 € T.T.C.,
- raccordement au réseau d'assainissement collectif : 127 565,63 € H.T. soit 153 078, 76 € T.T.C..

### 3 - Procédure envisagée

Monsieur le Maire précise que la procédure utilisée sera la procédure adaptée.

S'LO

4 - Cadre juridique

Selon l'article L2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure et l'autoriser à signer le marché avec le ou les titulaire(s) qui sera (ont) retenu(s).


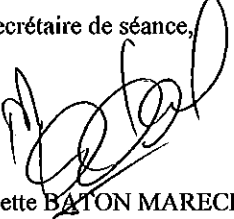
5 - Décision

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité et à mains levées :

• **D'AUTORISER** à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à une procédure adaptée dans le cadre des travaux de mise aux normes les installations d'assainissement de la salle des fêtes et de l'appartement et dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus.

• **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le ou les marché(s) à intervenir.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : <b>28 SEP. 2023</b></p> <p>De sa publication : <b>28 SEP. 2023</b></p> <p>Et de sa mise en ligne le : <b>28 SEP. 2023</b></p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine-Sarzin, le 27 septembre 2023</p> <p>Le Maire,  Le secrétaire de séance, </p> <p>Georges CANICATTI Pierrette BATON MARECHAL</p>
---	---

